# EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



### Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

### Nº16a

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés: Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents: Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### Décision Modificative n°2- Budget Ville

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu sa délibération n°5a3 du 11 avril 2023 portant approbation du Budget Ville pour l'exercice 2023 et ses états annexes,
- Vu sa délibération n° 21a du 27 juin 2023 décidant les modifications budgétaires présentées dans la décision modificative n°1,
- Considérant qu'il convient d'effectuer divers aménagements budgétaires,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 abstentions

1- Décide les modifications budgétaires présentées dans le document ci-annexé.

**2-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>



Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance

Jérémy NOVAIS

Transmis au Contrôle de Légalité le : 0 5 0CT. 2023

Date et ref de l'accusé de réception : 0 5 0CT. 2023

M2\_VIWE23

DM2\_VIUE23S

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID: 019-211927207-20231003-DM2\_VILLE23S-AU

A

## V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 30 VOTES :

Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 5

Date de convocation : 26/09/2023

Présenté par Le Maire (1), A Tulle, le 03/10/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Tulle, le 03/10/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

	11
01 - COMBES Bernard	1
02 - SPINDLER Jacques	
03 - CHRISTOPHE Sylvie	SIMA
04 - BOUYOU Michel	A F
05 - PERRIER Stéphanie	Serve
06 - MARTHON Fabrice	· ·
07 - LACROIX Sandy	1 dun
08 - NOVAIS Jérémy	
09 - MAGRY JOSPIN Christiane	600
10 - BERTHOMIER Stéphane	11
11 - CAVITTE Pascal	1 cs
12 - BREUILH Michel	
13 - FERREIRA Anna-Maria	
14 - COURSAT Christèle	Howal
15 - FOURNIER Yvette	Louis
16 - BUISSON-COMBE Christine	
17 - DELCHET Yvon	
18 - TARI Ayse	
19 - BROQUERIE Patrick	13
20 - FAUGERES Gérard	E A COL

V - ARRETE ET SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID: 019-211927207-20231003-DM2\_VILLE23S-AU

# ARRETE ET SIGNATURES A 21 - HAMZAOUI Zohra 22 - HULPUSCH Serge 23 - DEFFONTAINE Christine 24 - VERGNE Clément 25 - RAZOUKI Aïcha 26 - BRAZ Sébastien 27 - HUGUE Grégory 28 - CHAUMEIL Raphaël 29 - BOUYER Anne 30 - TURLIER Henry 31 - GENEIX Micheline

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2023, et de la publication le 05/10/2023 A Tulle, le 05/10/2023

32 - DESJACQUES Pierre

33 - LASCAUX Dorian



<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée défibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.